



Le SNJ dépose un référé-liberté pour atteinte à la liberté de la presse contre « Désinfox Coronavirus » du gouvernement

Le Syndicat national des journalistes (SNJ), première organisation de la profession, a déposé ce lundi 4 mai **un référé-liberté devant le Conseil d'Etat** contre « l'initiative gouvernementale consistant à référencer, sur le site officiel gouvernement.fr, des articles de presse consacrés à l'épidémie de Covid-19. »

Le SNJ demande le retrait de la rubrique « [Désinfox](#) » du site du gouvernement pour atteinte à la liberté de la presse et discrimination.

Présente sur le site gouvernement.fr, cette rubrique est censée « *informer sur la désinformation* ». Cette initiative a fait l'objet d'une condamnation quasi unanime de la profession.

Ce n'est pas au gouvernement d'être "l'organe certificateur des médias". D'autant que ladite rubrique publie une liste de liens vers « *des articles de médias français luttant, dans le cadre de la crise sanitaire, contre la désinformation* ». Cette liste se résume à cinq grands médias. Comme si les autres médias employant des journalistes ne faisaient pas, au quotidien, un travail d'information pluraliste que ce soit sur le Covid-19 ou tout autre sujet par ailleurs.

De quel droit un gouvernement se permettrait de décider ce qui relève de la « bonne » et de la « mauvaise » information ?

Le SNJ a condamné cette initiative gouvernementale dans un [communiqué intersyndical publié pour la Journée mondiale de la liberté de la presse le 3 mai](#), et aussi [dans les colonnes du Parisien](#) et sur les ondes de France Info.

Cette atteinte à l'indépendance de la presse, sous l'inscription « Information officielle », s'accompagne d'une discrimination nuisible entre les médias et de choix néfastes au pluralisme. Comme par hasard, on n'y trouve pas les informations contradictoires dénonçant la mauvaise gestion de cette crise sanitaire grave par le gouvernement.

Ce n'est pas le rôle du gouvernement de jouer les arbitres dans le secteur des médias.

En référé-liberté devant le Conseil d'Etat, le SNJ **demande dès maintenant la suppression** de la rubrique litigieuse.

Le SNJ sera représenté par Maître William BOURDON et Maître Vincent BRENGARTH, avocats à la Cour, du cabinet AARPI BOURDON & Associés.

Paris, le 4 mai 2020